

Bruxelles, le 21 septembre 2017
(OR. fr)

Dossier interinstitutionnel:
2016/0281 (COD)

11654/1/17
REV 1 ADD 1

CODEC 1308
DEVGEN 187
ACP 91
RELEX 694
ECOFIN 678
CADREFIN 87
ASIM 91
MAMA 158
COEST 216
COAFR 227

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil instituant le Fonds européen pour le développement durable (FEDD), la garantie FEDD et le fonds de garantie FEDD (première lecture) - Adoption de l'acte législatif = Déclaration

Déclaration du Luxembourg

Concernant la « *Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour le développement durable (FEDD) et instituant la garantie FEDD et le fonds de garantie FEDD* », le Luxembourg estime qu'une réglementation plus robuste et prenant davantage en compte les positions du Conseil, aurait sans doute pu être obtenue en accordant plus de temps aux Etats membres pour analyser les documents de négociation et préparer les réunions du Coreper.

Le Luxembourg regrette que le paquet proposé accorde trop d'importance aux migrations par rapport à la coopération au développement, et continue à se référer aux migrations au sens large plutôt que de se restreindre aux migrations irrégulières comme retenu dans l'orientation partielle du Conseil.

S'agissant de la gestion des actifs, le Luxembourg est particulièrement déçu que cette tâche n'ait pas été attribuée à la banque de développement de l'Union européenne. Les missions des différentes institutions européennes ne doivent pas être mélangées et il ne revient pas à la Commission européenne de gérer des actifs dans ce contexte. En outre, la Banque européenne d'investissement est une institution financière assujettie à toutes les normes internationales et européennes applicables en matière de gouvernance, avec des lignes de responsabilité clairement définies et des murailles de Chine pour la gestion des risques et le contrôle interne entre autres.

Le Luxembourg ne se voit en conséquence pas en mesure de donner son accord au paquet proposé et a donc décidé de s'abstenir dans l'affaire en question qui ne doit pas constituer de précédent pour ce genre d'outil à l'avenir.
